



PROJET ASP-CONGO

LE PLAN DE FORMATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA « LÉGALITÉ » ET « TRAÇABILITÉ FORESTIÈRE »

PLAN DE PRESENTATION

- ▶ **I. Pourquoi un plan de formation (Problématique) ?**
- ▶ **II. Bref rappel sur l'APV-FLEGT**
- ▶ **III. Diagnostic de la légalité des entreprises forestières**
- ▶ **IV. Actions de formation ciblées**

I. Pourquoi un plan de formation?

DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'APV, L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES FORESTIÈRES DOIVENT SE CONFORMER AUX EXIGENCES DES GRILLES DE LÉGALITÉ DE L'APV, C'EST-À-DIRE RÉPONDRE AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR AU CONGO, ET FOURNIR TOUTES LES DONNÉES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DE VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ.

CEPENDANT FORCE EST DE CONSTATER QUE DE NOMBREUX PRODUCTEURS NE DISPOSENT PAS DE COMPÉTENCES SUFFISANTES ET DE PRATIQUES NÉCESSAIRES POUR RENSEIGNER CE SYSTÈME. POUR CELA, DES ACTIONS DE FORMATION OU DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SECTEUR PRIVÉ DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES AFIN DE RÉALISER CORRECTEMENT LES NOUVELLES TÂCHES ET FACILITER LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE LÉGALITÉ.

II. Rappel sur l'APV-FLEGT (1/3)

- ▶ Signature entre la République du Congo et l'Union européenne d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) de bois et produits dérivés en vue d'améliorer la gouvernance forestière et la gestion durable des forêts congolaises.
- ▶ Cet Accord commercial entré en vigueur le 1er mars 2013, a pour but d'améliorer la gouvernance forestière au Congo et de s'assurer que le bois et les produits bois du Congo remplissent les exigences réglementaires du pays.
- ▶ Le **Système national de vérification de la légalité (SNVL)** des bois représente le cœur de cet Accord. Il permet de démontrer l'origine des produits bois et la légalité des activités de production des bois sur le territoire congolais.
- ▶ A cet effet, le Ministère de l'Économie Forestière a développé le logiciel dénommé Système informatique de vérification de la légalité (SIVL).
- ▶ La mise en œuvre du processus FLEGT implique l'ensemble des acteurs et parties prenantes du secteur forestier notamment le secteur privé opérant sur le terrain les activités de productions forestières. **Les sociétés forestières représentent l'épine dorsale de l'APV, en tant que responsables pour l'exploitation forestière.**

II. Rappel sur l'APV-FLEGT (2/3)

L'APV/FLEGT vise à :

- ▶ Améliorer la gouvernance forestière et la transparence du pays afin de réduire la production du bois récolté illégalement ;
- ▶ Renforcer les capacités des acteurs ;
- ▶ Améliorer les contrôles, traçabilité et vérification du respect de la législation ;
- ▶ Renforcer la compétitivité de la filière bois congolaise tout en s'assurant que le bois importé dans l'Union européenne et vendu sur le marché national remplit toutes les exigences réglementaires ;
- ▶ Lutter contre la pauvreté.

L'APV/FLEGT identifie les dispositions des lois et réglementations qui doivent être respectées afin que la légalité du bois produit au Congo puisse être attestée, avant qu'il soit exporté ou commercialisé sur le marché national et international.

II. Rappel sur l'APV-FLEGT (3/3)

Éléments essentiels de l'APV-FLEGT

L'APV/FLEGT s'articule autour de 2 éléments principaux :

- ▶ Une définition claire de la légalité;
- ▶ Un système de vérification de la légalité (SVL) qui doit être un moyen fiable permettant de distinguer les bois et produits dérivés produits ou acquis par voies légales d'une part, et ceux issus des activités illégales.

- Le SVL repose sur les éléments suivants:

1. La vérification de la légalité de l'entité forestière exploitante/transformatrice ;
2. Le suivi national de l'activité forestière;
3. Le contrôle national de l'activité forestière ;
4. La vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement ;
5. L'émission des autorisations FLEGT;
6. L'audit indépendant.

III. QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONCESSIONS FORESTIÈRES AU CONGO?

	Nombre de concessions	Superficie SIG (ha)
Total Entreprises forestières		36
Total concessions	60	15 359 544
Total concessions attribuées	57	15 036 728
Total concessions non attribuées	3	322 816
Total concessions certifiées	6	3 839 063
Total concessions aménagées	22	8 837 482
Total concessions en cours d'aménagement	7	1 699 614

CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES FORESTIERES

Caractéristiques	Groupe 1	Groupe 2
Titres d'exploitation	Surtout CAT	Surtout CTI
Exportation grumes (Quota 85/15)	Respect quota (< 15 %)	≥ 50 %
Marché (> 30 % volume export)	UE, UK, USA, Japon, Inde, Canada	Asie surtout
Aménagement (engagement)	Fort	Faible
Adhésion Certification (types)	Forte (légalité et FSC)	Faible (légalité uniquement)
Nombre salariés/entreprise	> 100	± 100
Origine capitaux	Europe / Singapour	Asie / Congo
Nombre entreprises	5	27
Appartenance syndicale	UNICONGO	UNIBOIS et non affiliés

DIAGNOSTIC DE LA LEGALITE DES ENTREPRISES FORESTIERES (1/4)

FORCES

- ▶ Souscription à l'aménagement des entreprises forestières ;
- ▶ Certification de légalité de quelques concessions forestières

FAIBLESSES

- ▶ Retard/ faiblesse dans la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- ▶ Pas encore d'implication véritable dans la certification forestière durable ;
- ▶ Droits des travailleurs peu respectés;
- ▶ Dispositions en matière d'environnement peu appliquées ;
- ▶ Aspects sociaux (manque de mécanismes de concertation, conflits récurrents, etc.) ;
- ▶ Faible motivation du personnel (retard paiement salaire, pénibilité travail, ...) ;

DIAGNOSTIC DE LA LEGALITE DES ENTREPRISES FORESTIERES (2/4)

FORCES

- ▶ Valorisation / promotion des essences secondaires
- ▶ Enregistrement légal

FAIBLESSES

- ▶ Fiscalité (Paiements irréguliers des taxes forestières, existence de nombreux contentieux) ;
- ▶ Nombreuses infractions en matière forestière ;
- ▶ Faible connaissance / maîtrise des législations nationales (code forestier, faune, environnement, populations autochtones, etc.), internationales (travail,...), conventions et accords ratifiés ;
- ▶ Mauvaise gouvernance des entreprises (les attributions ne sont pas toujours claires et certaines tâches / responsabilités ne sont pas aussi bien exécutées ; les entreprises ne procèdent pas à un bilan des compétences / en besoins de formation ; pas de plan ni de budget de formation de personnel) ;
- ▶ Pour certaines fonctions (par ex. contrôle et audit interne /QHSE), les sociétés ne disposent pas de personnels spécialisés ;

DIAGNOSTIC DE LA LEGALITE DES ENTREPRISES FORESTIERES (3/4)

OPPORTUNITES

- ▶ La nouvelle loi fait de la certification une exigence légale ;
- ▶ L'APV-FLEGT (à l'instar de la certification) pourrait avoir un effet structurant majeur dans la gestion forestière pour l'ensemble du secteur ;
- ▶ Le projet ASP-Congo apporte un appui à la formation à la « légalité » de personnels du secteur privé ;

MENACES / RISQUES

- ▶ Appauvrissement des ressources dans les forêts du sud Congo et conditions d'exploitation difficiles ;
- ▶ Durabilité des ressources des forêts secondaires du sud Congo : régénération insuffisante des essences ;
- ▶ Produits peu diversifiés (grumes et avivés / débités de première transformation) ;

DIAGNOSTIC DE LA LEGALITE DES ENTREPRISES FORESTIERES (4/4)

OPPORTUNITES

- ▶ Initiatives en cours : ADEFAC, REDD+, etc. mais avec des actions de formation non coordonnées ;
- ▶ Possibilité d'ouverture de marchés plus rémunérateurs de l'UE et autres ;
- ▶ Une bonne gouvernance forestière permet de se prémunir des actes de corruption / concussion.

MENACES / RISQUES

- ▶ Faible motivation du personnel (conditions sociales passables, ...) ;
- ▶ Augmentation de l'illégalité (Intrusion des scieurs illégaux dans les concessions forestières) ;
- ▶ Conflits avec les populations riveraines ;
- ▶ Procédures des plans d'aménagement simplifié non encore validées et rendues opérationnelles.

IV. Actions de formation ciblées et modules / matières

L
E
G
A
L
I
T
E

Actions de formation	Modules de formation
Communs à toutes les entreprises	
Introduction à la gouvernance forestière	Gouvernance d'entreprise et éthique
Formation en informatique de base	Informatique de base et internet
Formation sur la législation et réglementation forestières et fauniques	Législation et réglementation forestière et faunique
Formation en aménagement forestier	Introduction à l'aménagement et normes de gestion durable des forêts congolaises
Sensibilisation sur l'APV-FLEGT et certification	SVL et certification forestière
	Grilles de légalité et les normes de certification
Développement de compétences en gestion des conflits	Gestion des conflits
Connaissance des textes de lois, conventions, traités, accords nationaux, régionaux et internationaux (REDD, COMIFAC, ...) relatifs aux forêts	Environnement institutionnel et juridique des entreprises

ACTIONS DE FORMATION CIBLEES ET MODULES / MATIERES EN « LEGALITE »

Actions de formation	Modules de formation
Optionnels selon la demande de l'entreprise	
Sensibilisation à la dimension genre	Dimension genre dans les entreprises forestières
Sensibilisation aux savoirs endogènes	Lexique des noms vernaculaires
Formation à la GPEEC	GPEEC
Formation à HSE / QHSE	HSE / QHSE
Formation en économie forestière	Fiscalité forestière
	Paiements Services Environnementaux
Formation en gestion documentaire	Gestion documentaire

IV. Actions de formation ciblées et modules / matières en Traçabilité

T
R
A
C
A
B
I
L
I
T
E

Actions de formation	Modules de formation
Communs à toutes les entreprises	
Inventaire	Type d'inventaire (sous traitance ou interne); relevé terrain (manuel ou assisté avec appareil) coordonnée géographique donnée et information détaillée par arbre mode de transmission dans le logiciel de tracabilité Archivage et classement des manuscrits
Sortie de pieds (pistage)	
Abattage et abattage spécial	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold... Type d'abattage (normal ou spécial) rapport individuel ou synthèse moyen de transmission à la saisie Type de saisie
Débusquage	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold... rapport de débardage moyen de transmission à la saisie temps entre le débardage et la saisie
Débardage	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold...rapport de débardage moyen de transmission à la saisie temps entre le débardage et la saisie
Préparation (tronçonnage forêt)	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold...rapport de préparation moyen de transmission à la saisie temps entre la préparation et la saisie
Evacuation grumes	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold... copie feuille de route moyen de transmission à la saisie temps entre la préparation et la saisie

IV. Actions de formation ciblées et modules / matières en traçabilité

T
R
A
C
A
B
I
L
I
T
E

Actions de formation	Modules de formation
Communs à toutes les entreprises	
Billonnage (tronçonnage parc site)	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold...rapport de billonnage moyen de transmission à la saisie temps entre le billonnage et la saisie
Entrée Usine	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold...rapport de sciage moyen de transmission à la saisie temps entre le sciage et la saisie
Sortie scierie	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold... rapport de production (recolisage) moyen de transmission à la saisie
Evacuation débités	Type de fiche utilisé :fiche à remplir, monifold...copie feuille de route moyen de transmission à la saisie

ORGANISATION DES FORMATIONS

1. Types et formats des formations

- ▶ Il s'agit en général de la **formation continue** par des stages, séminaires et ateliers hors des sites d'entreprises selon la feuille de route commune.
- ▶ La **formation sur le tas** dans les lieux de travail des employés selon la feuille de route personnalisée au sein même des structures concernées
- ▶ Tenant compte du contexte sanitaire, du budget consacré et des appuis éventuels, la formation pourra se faire **en présentiel ou par visioconférence (webinars)**.
- ▶ Les cibles de ces formations sont constituées des professionnels (cadres et agents de maîtrise d'entreprises de la filière forêt-bois) jouant un rôle actif dans la réalisation des procédés de production et la collecte des données sur la légalité et la traçabilité forestière. Ils sont recommandés ou proposés par l'entreprise.
- ▶ Les formations seront pratiques et directement liées aux environnements de travail des participants. Elles seront interactives et animées par des formateurs et des intervenants qualifiés qui ont une grande expérience pratique des thématiques retenues. Il s'agira d'un style d'apprentissage participatif, basé sur des études de cas et des exercices de groupe structurés, visant à partager les expériences entre les participants et les contextes. Le consultant externe spécialisé assurera la formation concernée avec l'appui de l'équipe du projet ASP-Congo. Sur la base des TDR établis par l'équipe du projet, il proposera la méthodologie et le contenu de la formation puis rédigera le rapport de l'atelier.
- ▶ Les formations sont non diplômantes mais il sera délivré une **attestation de participation** et d'acquisition de compétences, ce qui peut constituer aussi une motivation des candidats. Celle-ci pourrait aider l'entreprise à une meilleure attribution de poste et à une amélioration de primes ou revenus de l'agent formé.
- ▶ Chaque session de formation modulaire durera **2 à 3 jours** et comprendra **12 à 15 apprenants** selon les moyens à mobiliser et le contexte de la santé.

ORGANISATION DES FORMATIONS

2. Suivi & Évaluation

Des actions de suivi seront prévues à l'issue des formations. Elles peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- ▶ Une assistance technique à distance (téléphone, Skype, WhatsApp, Zoom, etc.) ;
- ▶ Webinars thématiques (bimestriel ou semestriel) sur des aspects techniques ou pratiques de conformité aux exigences de légalité ;
- ▶ Visites sur le terrain des équipes du projet pour rencontrer les entreprises partenaires et évaluer les progrès effectués par chaque entreprise sur la base de sa feuille de route personnalisée.
- ▶ L'évaluation de la formation par les participants se fera à l'issue de chaque session à travers un questionnaire individuel par écrit.
- ▶ L'évaluation de la formation par l'équipe du projet interviendra quelques mois après celle-ci, auprès des participants, de leurs managers ou responsables sous la forme de questionnaires ou d'entretiens.

ORGANISATION DES FORMATIONS

3. Budget (à titre indicatif)

Le budget prévisionnel pour une session de formation pourra comprendre les rubriques suivantes :

- ▶ Les dépenses pour le formateur (honoraires, frais de voyage et de séjour, etc.) ;
- ▶ Les frais de déplacement des participants (transport local) ;
- ▶ Les frais d'hébergement et de restauration ;
- ▶ Les frais d'organisation et de la tenue de l'atelier.
- ▶ **Les formations seront financées en partie par le projet ASP-Congo et par les entreprises participantes.**
- ▶ Des liens seront établis entre ce plan de formation et le projet ADEFAC également mis en œuvre par l'ATIBT.

CONCLUSION

- ▶ Ce plan de formation a été élaboré sur la base de l'état des lieux de la légalité forestière dans les entreprises privées et de la formulation des compétences pour la vérification de la légalité forestière dans le cadre de l'APV-FLEGT
- ▶ Il vise particulièrement à développer des compétences en légalité et traçabilité forestière des entreprises du secteur privé forestier pour faciliter la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo. Il rassemble les actions de formation générales à toutes les entreprises et celles spécifiques selon les besoins exprimés par chaque entreprise.
- ▶ **La force de ce plan de formation est qu'il est le fruit de la réunion et discussions avec les parties prenantes concernées.**

MERCI